

## Réforme du budget de l'UE - Améliorer l'efficacité institutionnelle, réduire les risques politiques

Matthias Kullas et Henning Vöpel



Au milieu d'une situation géoéconomique difficile, la pression sur l'UE s'accroît. La nouvelle Commission, notamment sur la base du rapport Draghi, a une multitude de tâches urgentes à accomplir. Les besoins de financement augmentent en même temps que les tâches. La Commission souhaite donc améliorer l'efficacité et l'efficience de l'utilisation des fonds en réformant le cadre financier pluriannuel (CFP). Pour ce faire, les subventions aux agriculteurs et le soutien aux régions structurellement faibles doivent être supprimés. En outre, les nombreux fonds et programmes seront regroupés en quatre fonds. A moyen terme, la pression augmentera pour accroître les marges de manœuvre fiscales au niveau national comme au niveau de l'UE. La prudence est toutefois de mise dans ce domaine. Le cep évalue la réforme du budget de l'UE en cours de discussion comme suit:

- ▶ La simplification par la réduction des programmes est une bonne chose. Cela améliore la transparence et permet de prioriser plus efficacement les projets politiques.
- ▶ L'efficacité de l'utilisation des fonds doit être renforcée par un contrôle et une évaluation plus efficaces.
- ▶ Une augmentation des ressources propres de l'UE ne doit être justifiée que par le financement de biens publics strictement européens afin d'éviter les risques politiques de mauvaise gestion.

## Table des matières

<b>1</b>	<b>Réforme du budget de l'UE : Les annonces faites dans les orientations politiques .....</b>	<b>3</b>
<b>2</b>	<b>Les plans internes de la Commission européenne.....</b>	<b>4</b>
<b>3</b>	<b>Une première évaluation .....</b>	<b>5</b>
3.1	Avantages de la proposition de réforme .....	5
3.2	Inconvénients de la proposition de réforme .....	7
<b>4</b>	<b>Perspectives de la politique budgétaire européenne .....</b>	<b>9</b>
<b>5</b>	<b>Conclusion .....</b>	<b>11</b>

## 1 Réforme du budget de l'UE : Les annonces faites dans les orientations politiques

La présidente de la Commission européenne, Ursula Von der Leyen, a annoncé dans ses orientations politiques qu'elle allait revoir le budget de l'UE. Concrètement, elle a annoncé que la proposition de la Commission sur le prochain cadre financier pluriannuel 2028-2034 devrait notamment contenir les modifications suivantes :<sup>1</sup>

1. Le budget de l'UE doit être mieux ciblé sur les priorités et les objectifs européens. En même temps, il doit être aussi flexible que possible. Von der Leyen souhaite que le budget de l'UE soit axé sur les politiques et non sur les programmes.
2. Le budget de l'UE doit être simplifié et contenir moins de programmes. Jusqu'à présent, les fonds de l'UE ont été répartis sur un trop grand nombre de programmes qui se chevauchent, dont plusieurs financent les mêmes mesures tout en ayant des conditions d'accès différentes, ce qui rend difficile une combinaison efficace des programmes. En outre, le budget de l'UE doit être lié, pour chaque État membre, à un plan qui associe des réformes importantes à des investissements, l'accent étant mis sur les priorités européennes, telles que la promotion de la cohésion économique, sociale et territoriale.
3. Le budget de l'UE doit être rendu plus efficace par la création d'un fonds européen pour la compétitivité. Ce fond investirait dans les technologies stratégiques dans tous les domaines, de l'IA à l'espace, des technologies propres à la biotechnologie, afin que des technologies stratégiques soient développées et produites en Europe.<sup>2</sup>

Outre ces trois changements fondamentaux, Von der Leyen annonce d'autres modifications :

- Les instruments de financement des relations extérieures de l'UE doivent être davantage alignés sur les intérêts stratégiques de l'UE.
- Renforcer et réorienter le financement des compétences afin de mieux les relier au marché du travail et de les orienter davantage vers des secteurs essentiels à la transition verte et numérique.
- Aider les États membres à mettre en œuvre le paquet européen sur la migration et l'asile afin qu'ils soient en mesure de remplir leurs obligations légales
- Le lien entre les recommandations du rapport sur l'État de droit et la fourniture d'un soutien financier sera plus étroit. Concrètement, Von der Leyen a annoncé qu'elle

<sup>1</sup> Von der Leyen (2024) : L'Europe a le choix - Orientations politiques pour la prochaine Commission européenne 2024-2029, p. 40, en ligne sur [https://commission.europa.eu/document/download/e6cd4328-673c-4e7a-8683-f63ffb2cf648\\_de?file-name=Political%20Guidelines%202024-2029\\_DE.pdf](https://commission.europa.eu/document/download/e6cd4328-673c-4e7a-8683-f63ffb2cf648_de?file-name=Political%20Guidelines%202024-2029_DE.pdf).

<sup>2</sup> Von der Leyen (2024) : L'Europe a le choix - Orientations politiques pour la prochaine Commission européenne 2024-2029, p. 15, en ligne sur [https://commission.europa.eu/document/download/e6cd4328-673c-4e7a-8683-f63ffb2cf648\\_de?file-name=Political%20Guidelines%202024-2029\\_DE.pdf](https://commission.europa.eu/document/download/e6cd4328-673c-4e7a-8683-f63ffb2cf648_de?file-name=Political%20Guidelines%202024-2029_DE.pdf).

tirerait les leçons de NextGenerationEU, qui a montré comment les questions budgétaires peuvent être liées aux réformes visant à renforcer l'État de droit.

Enfin, elle demande de nouvelles sources de revenus pour le budget de l'UE afin de garantir un financement suffisant et durable des priorités européennes.

Comme la Commission européenne souhaite publier sa proposition pour le prochain cadre financier pluriannuel 2028-2034 dès l'année prochaine, les préparatifs sont actuellement en cours.

## 2 Les plans internes de la Commission européenne

Le 6 octobre, une présentation interne de la Commission européenne a été rendue publique. Elle concrétise les annonces de Von der Leyen sur la réforme du budget de l'UE.<sup>3</sup> L'une des propositions qu'elle contient va très loin. Ainsi, les subventions aux agriculteurs et le soutien aux régions structurellement faibles devraient être supprimés. Ensemble, elles représentent environ deux tiers du budget de l'UE. En outre, les nombreux fonds et programmes doivent être regroupés, de sorte qu'il n'y ait finalement plus que quatre grands fonds : (1) le fond de reconstruction Next Generation EU déjà existant, (2) un fond pour la compétitivité, (3) un fond pour la politique extérieure et (4) un fond pour les coûts administratifs. Le fond pour la compétitivité regroupera tous les programmes existants qui soutiennent la compétitivité au sens large, tels que le fond pour l'innovation, le fond de défense et le fond d'investissement (également connu sous le nom de plan Juncker).

Pour obtenir des fonds, les États membres doivent soumettre au préalable à la Commission européenne des plans de réforme, des projets et des objectifs politiques. Ceux-ci doivent ensuite être approuvés par la Commission. Le fonds de reconstruction Next Generation EU est un modèle en la matière. Pour obtenir des subventions et des prêts du fond de reconstruction, les États membres doivent soumettre des projets à la Commission européenne. Il s'agit notamment de projets visant à promouvoir l'économie verte et numérique. La Commission européenne verse les fonds aux États membres lorsque des étapes prédéfinies ont été atteintes.

La proposition de réforme du budget de l'UE, qui vient d'être rendue publique, prévoit que les plans nationaux comporteront plusieurs chapitres dans lesquels seront énumérées les mesures pour lesquelles les États membres souhaitent recevoir des subventions de l'UE. Parmi les chapitres possibles, la Commission cite les transports, les affaires sociales, l'énergie, la sécurité, l'agriculture et la migration. Les mesures qui y sont présentées doivent contribuer à la réalisation des priorités de l'UE.<sup>4</sup> Comme exemple de mesure dans le chapitre agriculture, la Commission cite la promotion de l'agriculture biologique. Les subventions pour la construction d'une ligne de chemin de fer (chapitre Transport) seraient liées à l'objectif de simplification

<sup>3</sup> FAZ du 6 octobre 2024, EU plant radicalen Umbau des Haushaltss, en ligne sur : <https://www.faz.net/aktuell/wirtschaft/mehr-wirtschaft/die-eu-kommission-plant-einen-radikalen-umbau-des-haushalts-110029301.html>

<sup>4</sup> Pour la période 2024-2029, le Conseil européen a fixé trois priorités : (1) une Europe libre et démocratique, (2) une Europe forte et sûre et (3) une Europe prospère et compétitive.

des marchés publics. Et les subventions pour la construction de logements sociaux (chapitre social) seraient liées à l'objectif de combler l'écart salarial entre les femmes et les hommes.

### 3 Une première évaluation

La proposition a déjà suscité un grand écho. Le ministre fédéral des Finances Christian Lindner salue la proposition.<sup>5</sup> Les organisations agricoles et les régions qui reçoivent actuellement des aides structurelles tirent la sonnette d'alarme et rejettent la proposition. Les députés européens rassurent et rappellent qu'il ne s'agit que d'un scénario. Il est encore bien trop tôt pour se prononcer sur la proposition finale.<sup>6</sup> Le président de la Cour des comptes européenne, Tony Marphy, qualifie la proposition d'"extrêmement radicale" et la juge de manière critique, sans toutefois la rejeter. La Commission européenne elle-même ne s'est pas encore exprimée publiquement sur cette proposition, car il n'y aurait pas encore de position concertée.

La proposition de Von der Leyen de réformer le budget de l'UE étant en effet très radicale, nous présentons ci-dessous ses principaux avantages et inconvénients.

#### 3.1 Avantages de la proposition de réforme

##### **Les contradictions et les chevauchements dans les plus de 500 programmes de l'UE pourraient être éliminés**

Il faut en principe saluer le fait que la Commission pense à un grand coup de balai dans la réforme du budget de l'UE. En effet, le budget actuel de l'UE présente de nombreux problèmes graves. Ces problèmes sont notamment dus au fait que le budget de l'UE ne peut être modifié qu'avec l'accord de tous les États membres de l'UE. Il en résulte que pratiquement aucun programme de l'UE ne peut être supprimé ou modifié, car les pays bénéficiaires potentiels y opposeraient leur veto. Au lieu de cela, de nouveaux programmes ont été lancés en permanence - plus de 500 à l'heure actuelle, dont près de 400 pour l'aide structurelle - qu'il n'est guère possible de gérer de manière judicieuse et contradictoire. La simplification radicale à quatre fonds éliminerait les contradictions et les chevauchements dans les programmes actuels.

---

<sup>5</sup> Cf. FAZ du 7 octobre 2024, Lindner soutient la réforme radicale du budget de l'UE, en ligne sur : <https://www.faz.net/aktuell/wirtschaft/eu-haushalt-lindner-unterstuetzt-von-der-leyens-radikale-reformplaene-110031857.html>

<sup>6</sup> Voir Table Briefings du 10 octobre 2024, Réforme du CFP : le rapporteur Mureşan appelle à la prudence, en ligne sur : <https://table.media/europe/news/mfr-reform-berichterstatter-muresan-mahnt-zur-vorsicht/>

### **La gestion du budget de l'UE deviendrait moins bureaucratique**

La proposition de réforme aurait également pour effet de rendre le budget de l'UE moins bureaucratique. Les plus de 500 programmes seraient remplacés par 27 plans nationaux. Ces plans pourraient s'appuyer sur les programmes nationaux de réforme que les États membres doivent de toute façon transmettre à la Commission européenne dans le cadre du semestre européen.

### **Le budget de l'UE serait plus flexible**

La réforme s'attaquerait également aux problèmes de l'extrême rigidité actuelle du budget de l'UE. Le budget de l'UE est rigide, car les États membres veulent savoir, avant de décider du budget, combien d'argent ils doivent verser au budget de l'UE et combien ils peuvent retirer des différents programmes. Les possibilités de la Commission européenne de réagir fiscalement aux nouveaux défis sont donc actuellement très limitées. Dans le cadre de la réforme actuellement en discussion, le montant que chaque État membre recevra de chaque fonds serait certes fixé à l'avance, mais la Commission européenne pourrait modifier les priorités chaque année et réagir ainsi de manière plus flexible qu'auparavant aux nouveaux défis, comme la guerre en Ukraine. Cette proposition de réforme ne permettrait toutefois pas d'atteindre une véritable flexibilité.

### **La Commission européenne pourrait atteindre ses objectifs politiques en recourant davantage à des incitations fiscales qu'à la seule réglementation**

La proposition de réforme permettrait également à la Commission européenne d'atteindre des objectifs politiques en fournissant des moyens financiers. Jusqu'à présent, elle ne peut atteindre ses objectifs politiques que par le biais de la réglementation. C'est l'une des raisons invoquées pour expliquer la "frénésie réglementaire" de l'UE. La proposition de réforme du budget de l'UE en cours de discussion pourrait changer cela.

### **Le budget de l'UE pourrait soutenir davantage de projets à valeur ajoutée européenne**

La difficulté à réformer le budget de l'UE a conduit à un budget européen qui finance trop peu de projets à valeur ajoutée européenne et trop de projets qui relèvent en fait de la responsabilité des États membres.<sup>7</sup> Il s'agit notamment des paiements aux agriculteurs et de nombreux programmes de soutien structurel. Les projets à valeur ajoutée européenne sont surtout ceux qui présentent des économies d'échelle et/ou des effets externes ou qui sont des biens publics. Parallèlement, les préférences des États membres doivent être homogènes.<sup>8</sup> Les autres arguments en faveur d'une suppression de la politique structurelle sont (1) la bureaucratie élevée et le taux d'erreur lors de la demande et du versement des fonds<sup>9</sup>, (2) le manque de

<sup>7</sup> Une autre raison importante est le manque de volonté des États membres de transférer des compétences à la Commission européenne en matière de fourniture de biens publics européens.

<sup>8</sup> Cf. Koch, J. et M. Kullas (2010) : Subsidiarity nach Lissabon - Scharfes Schwert oder stumpfe Klinge ?, en ligne sur : [https://www.cep.eu/fileadmin/user\\_upload/cep.eu/Studien/Subsidiaritaet/cepStudie\\_Subsidiaritaet.pdf](https://www.cep.eu/fileadmin/user_upload/cep.eu/Studien/Subsidiaritaet/cepStudie_Subsidiaritaet.pdf)

<sup>9</sup> Cf. Cour des comptes européenne (2024) : Rapports annuels relatifs à l'exercice 2023, en ligne à l'adresse [suivante : https://www.eca.europa.eu/de/publications/ar-2023](https://www.eca.europa.eu/de/publications/ar-2023)



ciblage, car les régions prospères reçoivent également des fonds, (3) le manque d'incitations pour les régions bénéficiaires à assurer elles-mêmes leur prospérité économique à long terme et (4) les difficultés d'évaluation des programmes<sup>10</sup>. Dans ce contexte, la suppression proposée des subventions aux agriculteurs et de l'aide aux régions structurellement faibles est à saluer.

### **Les négociations sur le budget de l'UE seraient simplifiées**

Enfin, la proposition de réforme pourrait également simplifier les négociations sur le budget de l'UE. En effet, au lieu de négocier les 500 programmes, il suffirait de négocier quel État membre reçoit combien d'argent de chaque fonds.

## **3.2 Inconvénients de la proposition de réforme**

### **La Commission obtiendrait un grand pouvoir politique**

Même si la proposition de réforme de la Commission doit être saluée dans son principe, elle présente trois points faibles essentiels. Premièrement, l'augmentation du pouvoir de la Commission européenne doit être considérée de manière critique. En négociant les plans des États membres, la Commission européenne obtient un grand pouvoir pour influencer les politiques des États membres dans son sens. En ce qui concerne l'État de droit, c'est certes une bonne chose, mais si la Commission européenne veut influencer la législation fiscale ou sociale des États membres, cela doit être rejeté.

### **L'utilisation légitime des fonds européens pourrait être difficile à vérifier**

Deuxièmement, il est à craindre que la Commission européenne ne confie le contrôle de l'utilisation des fonds aux États membres. La Commission se débarrasserait ainsi d'une tâche de plus en plus fastidieuse, impopulaire et sujette à erreurs. En effet, dans son dernier rapport annuel sur la gestion budgétaire, la Cour des comptes européenne dénonce l'augmentation des erreurs dans l'utilisation des fonds.<sup>11</sup> Au cours des deux dernières années, le taux d'erreur dans les dépenses de l'UE a sensiblement augmenté pour atteindre 5,6 %. En 2022, il était encore de 4,2 % et en 2021 de 3,0 %. L'augmentation significative du taux d'erreur l'année dernière est principalement due à des erreurs dans les dépenses de cohésion. Selon la proposition en discussion, la Commission ne serait plus responsable de ces erreurs, mais les États membres. Il est toutefois très probable que le taux d'erreur serait nettement plus élevé dans certains États membres si les autorités des États membres étaient seules responsables de la répartition des fonds au lieu de la Commission. En outre, il ne serait plus guère possible de vérifier si les fonds de l'UE sont utilisés de manière légale.

---

<sup>10</sup> Voir Asatryan, Z. et al. (2024) : How to Make Evaluations of EU Cohesion Policy More Credible, en ligne à l'adresse [suivante : https://www.zew.de/publikationen/how-to-make-evaluations-of-eu-cohesion-policy-more-credible](https://www.zew.de/publikationen/how-to-make-evaluations-of-eu-cohesion-policy-more-credible)

<sup>11</sup> Cf. Cour des comptes européenne (2024) : Rapports annuels 2023, en ligne à l'adresse [suivante : https://www.eca.europa.eu/ECAPublications/AR-2023/AR-2023\\_DE.pdf](https://www.eca.europa.eu/ECAPublications/AR-2023/AR-2023_DE.pdf)

## **Le modèle – Next Generation EU - présente de nombreuses faiblesses selon la Cour des comptes**

Troisièmement, le fonds de reconstruction Next Generation EU, que la Commission européenne a pris comme modèle pour sa proposition de réforme, présente également de nombreuses faiblesses. Les critiques présentées ci-dessous s'appliquent donc également à la proposition de réforme du budget de l'UE. Dans son évaluation du Fonds de reconstruction, la Cour des comptes critique le fait que l'examen des projets par la Commission européenne a été trop sommaire.<sup>12</sup> Il est donc douteux que les objectifs climatiques et environnementaux poursuivis par le Fonds de reconstruction soient réellement atteints.

Dans son dernier rapport annuel, la Cour des comptes a également évalué le Fonds de reconstruction. Elle a critiqué les faiblesses dans la conception des mesures et les cas où les étapes/valeurs cibles étaient vaguement définies.<sup>13</sup> Tout cela a eu pour effet d'accroître la marge d'appréciation de la Commission européenne lors de l'évaluation des mesures. La Cour a également constaté qu'environ un tiers des paiements effectués par le Fonds de reconstruction n'étaient pas conformes aux règles.<sup>14</sup> Pour plus d'un quart des paiements, les erreurs étaient même importantes. En bref, le Fonds de reconstruction manquait de "responsabilité et de traçabilité".<sup>15</sup> Lorsqu'un État membre s'est conformé à une réforme et que la Commission européenne a transféré l'argent à l'État membre, il n'y a plus de contrôle suffisant de la manière dont l'argent est concrètement dépensé. La Commission se serait en grande partie retirée du contrôle et aurait laissé les États membres s'en charger. Le graphique suivant résume les critiques de la Cour des comptes européenne à l'égard du Fonds de reconstruction.

---

<sup>12</sup> Cf. Cour des comptes européenne (2024) : Rapport spécial sur la transition écologique, en ligne à l'adresse suivante : [https://www.eca.europa.eu/ECAPublications/SR-2024-14/SR-2024-14\\_DE.pdf](https://www.eca.europa.eu/ECAPublications/SR-2024-14/SR-2024-14_DE.pdf)

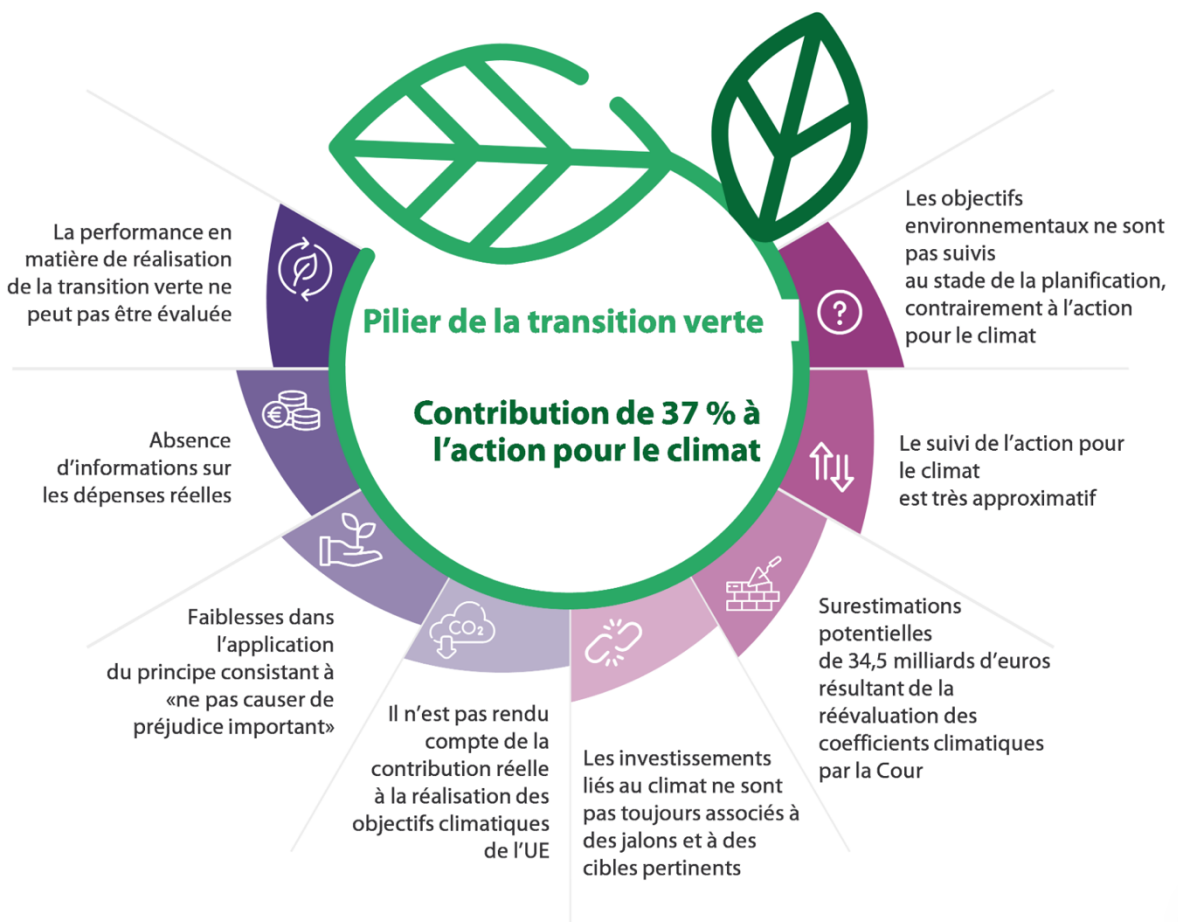
<sup>13</sup> Cf. Cour des comptes européenne (2024) : Rapports annuels 2023, en ligne à l'adresse suivante : [https://www.eca.europa.eu/ECAPublications/AR-2023/AR-2023\\_DE.pdf](https://www.eca.europa.eu/ECAPublications/AR-2023/AR-2023_DE.pdf)

<sup>14</sup> Cour des comptes européenne (2024) : Tendances inquiétantes : de plus en plus de dépenses irrégulières de l'UE, en ligne à l'adresse suivante : <https://www.eca.europa.eu/de/news/NEWS-AR-2023>

<sup>15</sup> Cf. FAZ du 10 octobre 2024 : Rechnungshof sich gegen radikale Pläne für EU-Haushalt, en ligne sur : <https://www.faz.net/aktuell/wirtschaft/mehr-wirtschaft/rechnungshof-stellt-sich-gegen-radikale-plaene-fuer-eu-haushalt-110036454.html>



Fig. 1: Faiblesses dans la conception et la mise en œuvre du fonds de reconstruction



Source : Cour des comptes européenne.

#### 4 Perspectives de la politique fiscale européenne

La réforme du budget de l'UE intervient à un moment où la politique fiscale européenne fait à nouveau l'objet de discussions intensives. L'UE a structurellement perdu en compétitivité, la transformation n'avance pas assez vite et de l'extérieur, le modèle actuel de l'UE subit une forte pression géoéconomique. Les investissements dans l'UE ont diminué ou ont été transférés à l'étranger. Dans son rapport, Mario Draghi demande environ 800 milliards d'euros par an d'investissements publics et privés supplémentaires. Il constate lui-même - il a été trop longtemps président de la Banque centrale européenne pour cela - qu'il s'agit là d'un calcul et non d'un ordre de grandeur raisonnable sur le plan macroéconomique ou réalisable sur le plan macro financier. On ne sait donc pas d'où viendra le financement, ni quelle est la marge de manœuvre actuelle. La marge de financement ex ante dépend essentiellement de la contribution à la croissance des investissements financés ex post, les deux déterminant la viabilité de la dette. Outre l'ampleur des investissements et la marge de manœuvre budgétaire pour les financer, la question de savoir qui investit et dans quel but joue un rôle central.

Dans ce contexte politique et économique, la réforme du budget de l'UE doit être placée dans un contexte plus large. Une politique fiscale autonome de l'UE est considérée comme une étape d'intégration très importante, car la politique fiscale est considérée, pour de bonnes raisons, comme un droit de souveraineté national important. Elle est par exemple liée au droit d'endettement et au droit d'imposition, qui nécessitent une légitimation et une protection constitutionnelles particulières, compte tenu de la sensibilité particulière des décisions de politique budgétaire dans les démocraties. En outre, l'importance spécifique de la discipline budgétaire dans le contexte de l'Union monétaire européenne se répercute sur la stabilité de l'ensemble de l'UE, en externalisant politiquement les risques de stabilité.

Le fait qu'il s'agisse d'une étape importante de l'intégration conduit toujours à ce débat lorsque l'UE se trouve confrontée à de graves crises. Les partisans d'un renforcement des compétences fiscales de l'UE estiment qu'il est nécessaire de disposer d'une plus grande capacité d'action, tandis que les opposants soulignent le risque d'un affaiblissement et d'un contournement insidieux des règles fiscales de l'UE. D'une manière ou d'une autre, il convient de prendre en compte certains aspects importants des finances publiques, de l'économie politique et de la théorie de la politique budgétaire dans ce débat.

**Politique fiscale :** du point de vue de la théorie de la politique fiscale, la possibilité de s'endetter dépend de conditions essentielles, notamment constitutionnelles. Ainsi, à l'exception des recettes douanières, l'UE ne dispose "que" de ressources propres, mises à disposition par les budgets des États membres. Il n'existe pas de droit d'endettement propre, c'est-à-dire d'émission d'euro-obligations ou d'emprunts de l'UE, notamment parce que l'UE devrait alors être en mesure d'honorer elle-même ces dettes, ce qui serait possible si l'UE disposait du droit de prélever elle-même des impôts. Or, dans le cas du fonds de reconstruction Next Generation EU, l'UE s'est endettée sans avoir le droit de prélever elle-même des impôts. C'est là qu'intervient l'obligation de financement complémentaire des États membres. S'il manque de l'argent dans le budget de l'UE, les États membres doivent le compléter en fonction de leur part de RNB.

**Économie politique :** tant que les conditions esquissées ci-dessus ne sont pas remplies, c'est-à-dire tant que l'UE ne dispose pas - pour de bonnes raisons - d'une politique fiscale autonome et légitime, il existe des risques d'aléa moral dus à des problèmes de principal-agent. Le transfert de ressources financières des États membres au niveau de l'UE signifie donc que leur utilisation doit se faire selon des règles claires. Une trop grande marge de manœuvre discrétionnaire entraîne des risques d'aléa moral liés à une mauvaise allocation de ces fonds.

**Finances :** du point de vue des finances publiques, il existe sans aucun doute des biens publics au niveau de l'UE qui doivent être financés collectivement à ce niveau. Pour cela, l'UE a besoin de ressources propres. On peut argumenter que la pression géoéconomique extérieure sur l'UE et l'avantage d'une stratégie industrielle commune en raison des économies d'échelle ont déplacé des tâches du niveau national vers l'UE et que cela a structurellement augmenté le besoin de financement de l'UE. On pourrait par exemple argumenter que la défense et la sécurité sont des biens publics européens parce qu'elles servent les intérêts communs de la

sécurité européenne, qu'aucun État membre ne peut ou ne doit être exclu de la défense et que le coût moyen de la fourniture est en baisse.

L'élargissement des tâches de l'UE implique que davantage de biens publics européens doivent être mis à disposition et financés. Cela nécessite à son tour davantage de ressources propres, qui ne seront pas disponibles facilement. Les budgets nationaux sont eux-mêmes sous pression, comme le montre par exemple l'exemple de la France. En Allemagne aussi, les marges de financement libres diminuent. La réforme du budget de l'UE en cours de discussion vise à augmenter l'efficacité et l'efficacités des fonds existants en déplaçant, comme décrit ci-dessus, l'accent des (nombreux) programmes vers des projets politiques (prioritaires) et en donnant à la Commission plus de pouvoir dans la répartition des fonds.

Il s'agit sans aucun doute d'une amélioration par rapport au statu quo. Il convient toutefois d'aller plus loin avec prudence et uniquement si les conditions sont réellement remplies. C'est précisément au moment où les convoitises s'aiguisent qu'il convient de garantir la solidité à long terme des finances publiques de l'UE. En effet, les conditions de stabilité budgétaire sont complexes pour l'UE en raison de sa gouvernance particulière.

## 5 Conclusion

Le budget de l'UE présente actuellement de graves problèmes qui rendent une réforme fondamentale indispensable. La proposition de réforme de la Commission européenne actuellement en discussion va dans la bonne direction. La réduction des programmes et le regroupement des moyens dans quatre grands fonds augmentent la transparence et l'efficacité et permettent une utilisation plus flexible des moyens.

Malgré quelques faiblesses - notamment l'augmentation du pouvoir de la Commission européenne et le possible contrôle insuffisant par les États membres - la proposition de réforme représente une nette amélioration par rapport à la situation actuelle. La concentration sur les priorités européennes et le soutien ciblé de projets à valeur ajoutée européenne permettent à l'UE de mieux réagir aux nouveaux défis.

Dans l'ensemble, il s'agit de réaliser les potentiels d'efficacité institutionnelle par le biais de réformes, sans provoquer de risques politiques par une "révolution" inconsidérée et de grande ampleur. Les circonstances actuelles y incitent peut-être à court terme, mais des décisions prises à la hâte pourraient déstabiliser considérablement l'UE à moyen terme.

**Auteurs :**

Dr. Matthias Kullas, chef de l'unité Politique économique et de stabilité

[Kullas@cep.eu](mailto:Kullas@cep.eu)

Henning Vöpel, membre du conseil d'administration

[Voepel@cep.eu](mailto:Voepel@cep.eu)

**Traductrice :**

Emma Drouet, chargée de communication

[drouet@cep.eu](mailto:drouet@cep.eu)

**Centre de politique européenne** FREIBURG | BERLIN

Kaiser-Joseph-Straße 266 | D-79098 Fribourg

Schiffbauerdamm 40 Pièces 4205/06 | D-10117 Berlin

Tél. + 49 761 38693-0

Le **Centrum für Europäische Politik** FREIBURG | BERLIN, le **Centre de Politique Européenne** PARIS, et le **Centro Politiche Europee** ROMA forment le **Centres for European Policy Network** FREIBURG | BERLIN | PARIS | ROMA.

Le Centre de Politique Européenne, à but non lucratif, analyse et évalue la politique de l'Union européenne indépendamment des intérêts particuliers et des partis politiques, dans une orientation fondamentalement favorable à l'intégration et sur la base des principes réglementaires d'un ordre libéral et d'une économie de marché.